

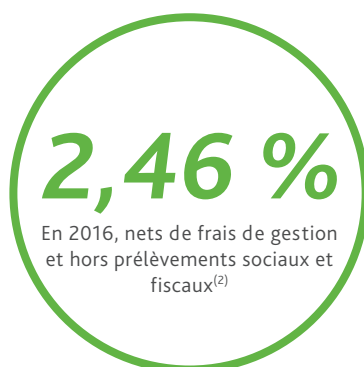
COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 1^{er} FÉVRIER 2017

Evolutionvie

UN TAUX DE RENDEMENT DE 2,46 %,
ET SOUS CONDITION JUSQU'À 3,32 %
POUR LE FONDS EN EUROS D'EVOLUTION VIE EN 2016

Assuré par Aviva Vie et distribué sur internet **en exclusivité par Assurancevie.com**, Evolution Vie⁽¹⁾ est un contrat d'assurance vie sans frais d'entrée ni d'arbitrage, et avec seulement 0,60 % de frais de gestion annuels.

En 2016, la rémunération offerte par son support en euros Aviva Actif Garanti s'établit à :



Aviva Vie sert ce taux supérieur à la moyenne du marché tout en poursuivant sa politique de mise en réserve significative dans le cadre de sa démarche prudentielle et de vision à long terme.

Pour mémoire, ce taux était de 3,08 % en 2015⁽²⁾ (vs 2,27 % pour la moyenne du marché selon l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution).

« Evolution Vie bénéficie d'un fonds en euros solide, accessible sans condition d'investissement en unités de compte*. Avec un minimum de versement de seulement 500 €, il permet à tous d'investir dans un produit de qualité et allégé en frais. Tous ces atouts font d'Evolution Vie l'un des meilleurs contrats en ligne du marché », souligne Edouard Michot, président d'Assurancevie.com.

L'investissement en unités de compte* encouragé

Grâce à un système de bonus de rendement, les adhérents d'Evolution Vie ont également eu la possibilité d'augmenter de manière substantielle la rémunération de leur fonds en euros :



En 2016, nets de frais de gestion et hors
prélèvements sociaux et fiscaux⁽²⁾



« Il nous semble primordial d'accompagner les épargnants dans l'évolution de leurs habitudes d'épargne, par exemple en les encourageant à s'intéresser aux unités de compte », explique Edouard Michot.

Ce complément de rémunération bénéficie aux investisseurs ayant réalisé depuis le 6 juillet 2016 l'une des opérations suivantes :

- Un versement (initial ou complémentaire) d'au minimum 20 000 € investi à hauteur d'au moins 50 % sur un ou des supports en unités de compte* non garantis en capital pour augmenter de **35 %** le taux de rendement de la part du versement investie sur le fonds en euros.

- Un versement (initial ou complémentaire) d'au minimum 20 000 € investi à hauteur d'au moins 30 % sur un ou des supports en unités de compte* non garantis en capital pour augmenter de **20 %** le taux de rendement de la part du versement investie sur le fonds en euros.

- Un arbitrage d'au minimum 5 000 € en sortie du support en euros ou du fonds Aviva Monétaire ISR (A) et réinvesti à hauteur d'au moins 50 % sur un ou des supports en unités de compte* non garantis en capital pour augmenter de **35 %** le taux de rendement de la part de l'arbitrage qui est ou reste investie sur le fonds en euros.

Un bonus toujours d'actualité

Le bonus s'est donc appliqué en date de valeur du 31 décembre 2016 au prorata de la durée d'investissement, mais il le sera aussi le 31 décembre 2017, sur la somme affectée au support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'offre et toujours investie à la date d'attribution effective de la participation aux bénéfices de 2017.

En revanche, en cas de rachat ou d'arbitrage des unités de compte* choisies dans le cadre de l'opération ou de mise en place d'une avance entre la date du versement et le 31 décembre 2017, le bonus sur 2017 pourra être en tout ou partie perdu.

Bonne nouvelle, l'opération est valable dans les mêmes conditions pour les opérations réalisées jusqu'au 30 juin 2017. De quoi booster le rendement de son contrat pour l'année 2017 !

Evolution Vie, un contrat récompensé par la presse



Contact Presse Assurancevie.com : presse@assurancevie.com – 01.44.76.87.61.

Notes :

(1) Evolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport commercialisé par JDHM Vie dont l'assureur est Aviva Vie.

(2) Taux de rendement du support euros Aviva Actif Garanti, net des frais de gestion du contrat Evolution Vie et brut des prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur. Le taux servi peut différer du taux de rendement des actifs du fonds général. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

* Les unités de compte n'offrent pas de garantie en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

À propos d'Assurancevie.com :

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.